

## COLLÈGE DE STE. ANNE

La rentrée des Elèves du Collège de Ste. Anne aura lieu **MARDI, le SIX SEPTEMBRE** prochain, à 6 heures P. M. Voici l'organisation du Collège telle qu'approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque :

- MM. F. Buteau, Ptre., Supérieur,
  - André Pelletier, Ptre., Directeur des écoliers,
  - P. P. Dubé, Ptre.,
  - B. E. Leclerc, Ptre., Procureur,
  - Ach. Vallé, Ptre.,
  - C. Bacon, Ptre., Préfet des Etudes,
  - E. Sauvageau, Ptre., Professeur de Théologie,
  - W. Tremblay, Ptre., Directeur de l'Ecole d'Agriculture.
- Par ordre de la Corporation,  
P. P. DUBÉ, Ptre.  
S. C. C. S. A.

Sainte-Anne, 1er septembre 1870.



## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour les trois dernières Sections de la Voie; toutes trois dans la Province du Nouveau-Brunswick.

La Section No. 21 s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 20, un mille et trois quarts à l'Est de la Rivière Miramichi jusqu'à la Station No. 1,640, trois mille pieds à l'Ouest de la Rivière Kouchibouguacis, un parcours d'environ 25 milles.

La Section No. 22 s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 21 jusqu'à la Station No. 1,180, à la traverse de la Rivière Bouctouche, un parcours d'environ 25 milles.

La Station No. 23 s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 22 jusqu'au Chemin de Fer "Européen et Nord Américain," à la Station de Moncton, un parcours d'environ 22 1/2 milles.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public que, ayant annulé le contrat pour la Section No. 10, ils sont prêts à recevoir de nouvelles Soumissions pour cette Section.

La Section No. 10 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend de la ligne centrale du Chemin l'Isle Chaplin, pres du palais de Justice, à Newcastle, dans la direction de Bathurst, sur un parcours de 20 milles.

Les Soumissions pour la Section No. 10 seront basées sur les quantités spécifiées dans le mémoire des Travaux originairement dressé pour cette Section, et, en dressant le nouveau contrat, il sera fait sur le montant de la soumission acceptée une déduction équivalente au pourcentage de tous les travaux exécutés par les premiers Entrepreneurs, conformément au Rapport de l'Ingénieur-en-Chef.

Ces Contrats devront être parachevés le 1er jour de juillet 1872.

Les Plans et Profils, ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés aux Bureaux des Commissaires à Ottawa, Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, Halifax et St. Jean, le et après le 15 Septembre prochain, et des Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial et marquées : "Soumissions," seront reçues à leur Bureau à Ottawa jusqu'à Six Heures P. M., Mercredi le 5ème jour d'Octobre prochain.

Des Cautions pour l'exécution complète des Contrats devront être signées sur la Soumission. Les noms et prénoms, la profession et l'adresse de chaque caution devront aussi être donnés.

Bureau des Commissaires du  
Chemin de Fer Intercolonial.  
Ottawa, 15 août 1870.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Commissaires.



## AVIS AUX CONTRACTEURS

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné comme suit : "Soumissions pour les Travaux du Canal Grenville," seront reçues jusqu'à **MERCREDI** soir, le 31 AOUT courant, pour l'agrandissement d'environ 5 milles du Canal Grenville, et la construction de trois écluses.

L'ouvrage sera livré soit en entier, soit séparé en trois sections différentes, chacune embrassant une écluse.

Les plans et les spécifications peuvent être vus à ce bureau, ou au bureau du Canal Lachine, et à Grenville, le et après Jeudi, le 19e jour du courant, où les plans de soumissions imprimés et autres informations pourront être obtenus.

Les signatures de deux personnes solvables et responsables, consentant à se porter cautions pour la due exécution du contrat doivent être attachées à chaque soumission.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics.  
Ottawa, 13 août 1870.

## LE CONCOURS PROVINCIAL, AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1870

Ouvert au monde entier!

AURA lieu en la Cité de Montréal, **MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 13, 14, 15 et 16 SEPTEMBRE**, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près de Mile-End.

Prix offerts..... \$12,000 à \$ 5,000

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 615, rue Craig, à Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées dans le Département Agricole, devront **NECESSAIREMENT** être faites le ou avant **SAMEDI, le 27 AOUT**, mais pour les produits agricoles, ce temps sera prolongé jusqu'à **SAMEDI, le 3 SEPTEMBRE**, ainsi que pour les objets du Département Industriel.

N.B.—Messieurs les concurrents voudront bien faire leurs entrées aux dates spécifiées ci-haut, après lesquelles, le Secrétaire les refusera infailliblement; cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâtisses et autres préparatifs de l'Exposition.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemins de Fer et de Navigation, pour rapporter, **FRANCO**, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, Secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

GEORGES LECLERE,  
Secrétaire C. A. P. Q.

Montréal, 14 Juin 1870.

## APPRENTIS TYPOGRAPHES DEMANDÉS

DEUX jeunes gens désirant apprendre la typographie trouveraient immédiatement de l'emploi à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, en s'adressant à l'Editeur Propriétaire.

## A VENDRE OU A LOUER

A STE. ANNE DE LA POCATIERE, à peu de distance de l'Eglise et du Collège, une magnifique maison, avec jardin, grange et autres bâtisses. Conditions faciles. S'adresser à Ste. Anne, chez M. Cyprien Lévesque; à Québec, chez le Dr. CHS. DEGUISE, rue du Pont, St. Roch de Québec.